

**DELIBERATION****2023/29****PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR  
DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf décembre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

**Conseillers en exercice** : 17, **Présents** : 9, **Représentés** : 3, **Votants** : 12

**Etaient présents** : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

**Etaient représentés** : M. Patrick FEUILLET par M. Bernard GREHANT, M. Vincent LAMOUREUX par Mme Adeline DUPONT et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

**Etaient absents excusés** : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Laurent MARLOT et M. Gilles QUEILLE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

**Le secrétariat a été assuré par** : Mme Bernadette HEDIART.

Dans la continuité des orientations affichées en faveur de la transition écologique dans le cadre du Pacte Sambre Avesnois Thiérache 2, le PETR du Pays de Thiérache a signé avec l'ADEME, le 3 novembre 2021, une Convention d'Objectifs Territoriale à l'échelle de la Thiérache. Cette convention offre un appui technique et financier pour renforcer le projet du territoire dans sa dimension de transition écologique. D'une durée de 4 ans, il permet à la collectivité de bénéficier d'une enveloppe globalisée pour la mise en œuvre d'une démarche de progression du territoire permettant l'atteinte des objectifs définis au regard de référentiels prédéfinis.

La mise en œuvre de cette convention s'articule autour de deux phases :

- Une phase de préfiguration, dite d'audit du territoire, d'une durée maximale de 12 mois au cours de laquelle le PETR du Pays de Thiérache et ses 4 Communautés de communes membres dresse un état des lieux de son avancement au regard de trois axes :
  - o Le référentiel national portant sur les enjeux du Climat, de l'Air et de l'Energie
  - o Un référentiel dédié aux enjeux de l'économie circulaire
  - o Et des objectifs spécifiques au territoire

Sur cette base, les collectivités s'engagent dans la mise en place d'un plan d'actions pour répondre à leur ambition de progression.

- Une 2ème phase pour engager les collectivités du territoire dans une dynamique d'actions en faveur de la transition écologique pour leur permettre d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixées.

Dès 2022, le PETR du Pays de Thiérache et ses 4 communautés de communes membres ont bénéficié d'un état des lieux des volets climat air et énergie et de celui de l'économie circulaire, réalisé de manière indépendante par le bureau d'études « JPC Partner ». Cet état des lieux a donné lieu à :

- Un positionnement des 4 Communautés de communes au regard de l'Air Energie et Economie circulaire avec l'attribution d'un score
- La définition d'une marge de progression à atteindre au regard du score initial
- Et enfin la définition de programmes d'actions pour le PETR du Pays de Thiérache et ses 4 Communautés de communes pour atteindre les objectifs de progression fixés sur une durée comprise entre 24 et 30 mois. Ces programmes d'actions feront l'objet, chaque année, d'une déclinaison détaillée. Ils comprennent un volet concernant les actions portées par le PETR, un tronc d'actions communes à toutes les communautés de communes et enfin un complément d'actions spécifiques à chacune d'entre elle. Les plans d'actions feront l'objet d'un suivi et d'une actualisation annuelle.

En complément de ces programmes d'actions en faveur des volets climat air et énergie et économie circulaire, le PETR du Pays de Thiérache, en étroite concertation avec l'ADEME, a révisé ses objectifs spécifiques. Au total, ce sont 5 objectifs spécifiques qui sont proposés pour la Thiérache, à savoir :

- Un objectif lié à la gouvernance du projet : Il est nécessaire de mettre en place une gouvernance partenariale à l'échelle du PETR intégrant les différents acteurs qui doivent être associés à la démarche. Ainsi 5 groupes de travail sur des thématiques identifiées seront organisés à l'échelle du territoire.
- Un objectif thématique spécifique lié aux modes de déplacement des scolaires sur le territoire. Cet objectif permet, en plus de la mise en œuvre du Plan de mobilité simplifié, de positionner le déplacement des scolaires au cœur de notre politique de mobilité. Ainsi l'objectif est d'impliquer et de sensibiliser 13 établissements scolaires différents à la mobilité alternative et la sécurité routière (Plan de Mobilité Scolaire, actions en faveur du vélo, actions expérimentales en faveur de déplacements doux et durables, ateliers de sécurité routière, sensibilisation, etc.).
- Un objectif pour améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti (public et privé) de Thiérache et réduire la précarité énergétique du territoire. Le PETR du Pays de Thiérache soutient trois dispositifs visant à améliorer les performances énergétiques du territoire dans le domaine du patrimoine bâti, aussi bien public que privé :
  - o Programme d'Intérêt Général (PIG)
  - o Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
  - o La mise en place à venir d'un service d'appui et d'accompagnement à destination des collectivités territoriales du Pays de Thiérache pour la rénovation énergétique de leur patrimoine.
- Un objectif pour promouvoir et soutenir la transformation du tourisme territorial en accompagnant le développement de projets écologiques novateurs. L'objectif sera d'accompagner 5 projets innovants sur le territoire, projets impliquant de nouvelles pratiques de coopération entre à minima un acteur du tourisme et un autre. Cette approche permettra de concilier développement touristique, préservation de l'environnement et valorisation des ressources locales de la Thiérache.
- Enfin, un objectif lié à l'étude et la promotion de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) au sein des entreprises agro-alimentaires du territoire. L'objectif est de mobiliser les entreprises agro-alimentaires du territoire afin de dresser un état des lieux des pratiques et les sensibiliser aux différents enjeux environnementaux et industriels.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

**VALIDE** le plan d'actions spécifique du PETR dans les domaines du Climat, Air et Énergie et le domaine de l'économie circulaire ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 002-200051118-20231219-29\_2023-DE

**APPROUVE** les objectifs spécifiques déterminés pour le PETR du Pays de Thiérache en faveur de la transition écologique ;

**AUTORISE** le président à signer l'avenant à la convention d'objectif territorial pour engager la deuxième phase du projet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance,

Bernadette HEDIART

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le  
Et publication le